

AVIS DE PROMULGATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 299-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Marie-Pier Martel, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines :

QU'au cours de la séance ordinaire du conseil tenue à la salle du conseil située au 561 chemin Principal à Saint-Edmond-les-Plaines, le mardi 7 avril 2026 à 19 h 00, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le règlement numéro 299-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments a été adopté ;

QUE ce règlement a reçu, le 16 juin 2026, un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la part de la MRC Maria Chapdelaine ;

QUE ce règlement est disponible au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité ;

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À SAINT-EDMOND-LES-PLAINES, CE 18E JOUR DU MOIS DE JUIN 2026.



Marie-Pier Martel
Directrice générale et greffière-trésorière